

N° 6905⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**modifiant l'article 72 de la loi modifiée du 19 décembre 2008
relative à l'eau**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
A LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(8.12.2015)

Madame la Ministre,

Par lettre du 20 octobre 2015, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière du 20 novembre 2015.

Le projet sous analyse a pour objet de repousser de 3 ans (au 22 décembre 2018) la date d'abrogation de la loi du 27 mai 1961 concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général,
Pol GANTENBEIN

Le Président,
Marco GAASCH

Entré à l'Administration parlementaire le 16.12.2015 à 16:00 heures.

